

Université : le siège du Pôle de recherche est "stratégique"

Site de l'université unique à Marseille, menaces de Joissains, accord retrouvé... et décryptage !

A-ca-dé-mie... Tel était le chaînon manquant de l'accord de fusion des universités signé le 10 décembre par les conseils d'administrations de Paul-Cézanne, Méditerranée et Provence (voir nos éditions précédentes). Dans le douloureux processus d'élaboration de l'université unique pour 2012, les affres de l'accouchement n'ont pas épargné les collectivités. Car s'il semblait acquis que son siège revienne à Marseille, cela faisait plusieurs semaines que la député-maire avait écrit aux présidents pour que soit modifié l'article 2 des statuts fondateurs.

Lequel stipule que sera créé à Aix le siège du " Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Provence-Méditerranée, en lien avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que du monde socio-économique dont il assure la coordination à l'échelle de son territoire. " Mais au fait, quel territoire ? " Maryse Joissains a eu peur que d'autres PRES soient ensuite créés. A Marseille, Avignon ou ailleurs. Et qu'à terme, celui d'Aix soit vide de tout sens", confie un proche du dossier.

Ce même 10 décembre se déroulait le conseil de la communauté d'agglomération actant l'engagement du Pays d'Aix dans l'aventure MarseilleProvence 2013. Et c'est en pleine séance que sa présidente, Maryse Joissains, apprenait que les patrons des universités avaient paraphé les textes fondateurs de l'université unique sans

tenir compte de ses demandes. Bon sang ne sachant faire qu'un tour, il en découla le retrait illico de la délibération. Même si les deux dossiers n'ont aucun rapport...
Que s'est-il noué dans le bureau du maire mardi ? Les présidents, MM.

Berland, Caverni et Péna, et le recteur d'Académie, Jean-Paul de Gaudemar, n'ont pas seulement honoré un rendez-vous prévu de longue date, dont on peut imaginer qu'il aurait eu le mérite de se dérouler avant la signature de l'acte de naissance d'Aix-Marseille Université. Ils n'ont pas seulement expliqué le texte. "Certes, peu bavard sur les enjeux du PRES", reconnaît Marc Péna, président de Paul Cézanne. Surtout, l'accord élaboré en commun ce soir-là, en posant le principe que le siège aixois du Pôle sera celui "de l'académie", ne fait pas que dans la sémantique : "Il garantit qu'il n'y aura pas d'autre pôle dans l'avenir que celui d'Aix, poursuit Marc Péna. Que si le siège fonctionnel de l'université sera à Marseille, Aix aura celui du centre stratégique de la coordination des différents acteurs en matière de recherche et d'enseignement supérieur". Et ils sont nombreux : en sus des facs, ce sont 150 labos de recherche, l'École centrale de Marseille, l'Institut d'études politiques, l'Ensam, l'École de l'air de salon, celle de Transports, le CNRS, les CHU, l'Inserm, l'Inra, l'IRP. Et puis les pôles de compétitivité comme la microélectronique roussétaine, le CEA de Cadarache avec Iter, etc. "C'est aussi le PRES qui sera compétent pour le Plan Campus et le projet de grand Emprunt . C'est le complément indissociable de l'université unique." Un texte, en janvier, doit affiner l'engagement de tous ces acteurs,

l'organisation et les missions du PRES qui s'installera rue Gaston de Saporta. "La signature du Recteur sur l'accord n'est pas innocente, poursuit en mairie un expert. Le recteur est le représentant de l'Etat, seul compétent en matière de recherche et d'enseignement supérieur." Bientôt va se jouer une autre partie de répartition des cartes avec la localisation des différentes directions composant l'université : ressources humaines, finances, système informatique, relations internationales, recherche, vie étudiante... Maryse Joissains clamait qu'elle voulait qu'Aix, ville historiquement universitaire, "ait toute sa place dans le rayonnement de la future université " dont ses fondateurs ambitionnent d'en faire la " capitale des savoirs du sud de l'Europe". Pour ce qui est de la culture européenne, Marseille attendra l'accord de la CPA prévu... en mars.

Carole BARLETTA
cbarletta@laprovence-presse.fr

Tous droits réservés : La Provence
657CF5345E00880A61B453390000218
E21F00D2421DD887F85DDC24